

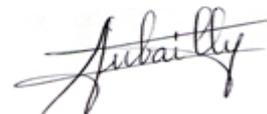
Règlement particulier

Tournoi Départemental Jeunes de Montmerle 3 rivières du 22 Mai 2016

1. 1- Le tournoi se déroulera selon les règles de la F.F.Bad. et du championnat départemental de l'Ain.
2. 2- Le Juge-Arbitre principal sera Olivier AUBAILLY.
3. 3- Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
4. 4- Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés dans l'Ain, Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets, licenciés à la F.F.Bad.
5. 5- Toutes les catégories joueront en Doubles (Les Doubles Mixtes ne seront pas joués). Les joueurs ne sont autorisés à s'inscrire que dans un seul tableau.
6. 6- Les matches de tous les tableaux se dérouleront en poules de 3, 4 voire 5 (en cas de poule unique) avec 2 sortants par poule. Comme le prévoit le règlement départemental des TDJ, chaque tableau sera séparé en deux séries selon le niveau des joueurs (CPPH) et en fonction du nombre d'inscrits. Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'effectuer toute modification nécessaire au bon déroulement du tournoi notamment selon le nombre d'inscrits, ceci en accord avec le Juge-Arbitre principal.
7. 7- Les têtes de série de chaque catégorie seront confirmées par le juge-arbitre principal en fonction du Classement Par Point Hebdomadaire, le jour du tirage au sort le **13 Mai 2016**
8. 8- Les inscriptions ne se feront que par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante dans les délais : contact@bad3r.fr. Le montant de l'inscription est de 5€. Le règlement peut être individuel ou pris en charge par le club
9. 9- La date limite d'inscription est le **Jeudi 12 Mai 2016**. Au delà de cette date limite, tout désistement ne sera pas remboursé sans justificatif. L'ordre de prise en compte des inscriptions est la date d'arrivée du courrier électronique.
10. 10- Le nombre de participants au TDJ n'est pas limité. Toutefois, si le nombre d'inscriptions dépasse les capacités d'accueil du club organisateur, la priorité sera donnée en tenant compte de l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes.
11. 11- Tout joueur devra, dès son arrivée dans le gymnase, pointer à la table de marque.
12. 12- Les volants sont à la charge des joueurs (partage). Les volants utilisés doivent faire partie de la liste des volants homologués par la F.F.Bad. En cas de litige les volants Babolat 4 (en vente dans le gymnase) ou Yonex Mavis 500 seront utilisés. D'après le paragraphe 2.18 du Règlement Général des Compétition, tous les joueurs classés à partir du niveau Départemental et au dessus jouent avec des volants en plumes (naturelles). Lorsqu'un match oppose un joueur d'un classement inférieur au niveau Départemental à un joueur d'un niveau Départemental et au dessus, le match se joue avec des volants en plumes.
13. 13- Les matches se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant, le Juge-Arbitre principal pourra désigner un arbitre pour les matches des Poussins. Tout arbitre volontaire pourra se présenter à la table de marque.
14. 14- Le temps minimum de repos entre la fin d'un match et l'appel du match suivant est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord du responsable majeur de l'intéressé. Il pourra également être rallongé sur décision du Juge-Arbitre.
15. 15- A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas sur le terrain dans un délai

- de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.
16. 16- Le temps de préparation autorisé sur le terrain est de 3 minutes, ce qui inclut le test des volants.
 17. 17- Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté «faute», que ce soit au service ou en cours de jeu.
 18. 18- L'ordre des matches respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier affiché. Cependant, les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du Comité Organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matches pourront être lancés jusqu'à 1 heure à l'avance.
 19. 19- Les matches se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.
 20. 20- Conformément au règlement F.B.Bad, une tenue correcte est exigée sur le terrain (les maillots comité, ligue et autre instances ne sont pas autorisés).
 21. 21- Selon l'annexe 10 du Règlement Général des Compétitions, le conseil aux joueurs est autorisé uniquement lors des pauses à 11 points, et entre les sets.
 22. 22- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de matériel, d'incident ou d'accident en dehors des matches.
 23. 23- Les joueurs autorisent l'organisation du tournoi à utiliser leur image sur internet, dans la presse et sur tout autre support afin de promouvoir le badminton sans objet commercial ni négatif pour les joueurs.
 24. 24- Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi pour quelque durée que se soit devra en informer le Juge- Arbitre, et obtenir l'accord de ce dernier.
 25. 25- L'accès aux terrains est réservé aux joueurs appelés à y jouer, aux Juges-Arbitres, aux Arbitres, aux membres du Comité d'Organisation et aux coaches (dans la limite de 2 par équipe).
 26. 26- Toute contestation devra être présentée aux Juge-Arbitre par le responsable majeur du joueur.
 27. 27- Une buvette est prévue sur place proposant boissons, sandwiches, pâtisseries etc.
 28. 28- Tout forfait ou abandon après le tirage au sort devra être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (comportant le nom et le prénom du joueur, son n°licence, le nom et la date de la compétition jouée) à adresser à la Ligue (Ligue RA de Badminton – 37, Route du Vercors – 38500 St Cassien ou liguebad.ra@gmail.com) sous peine de deux mois de suspension.

Le Juge Arbitre

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aubailly', is written over a faint, illegible stamp or background.